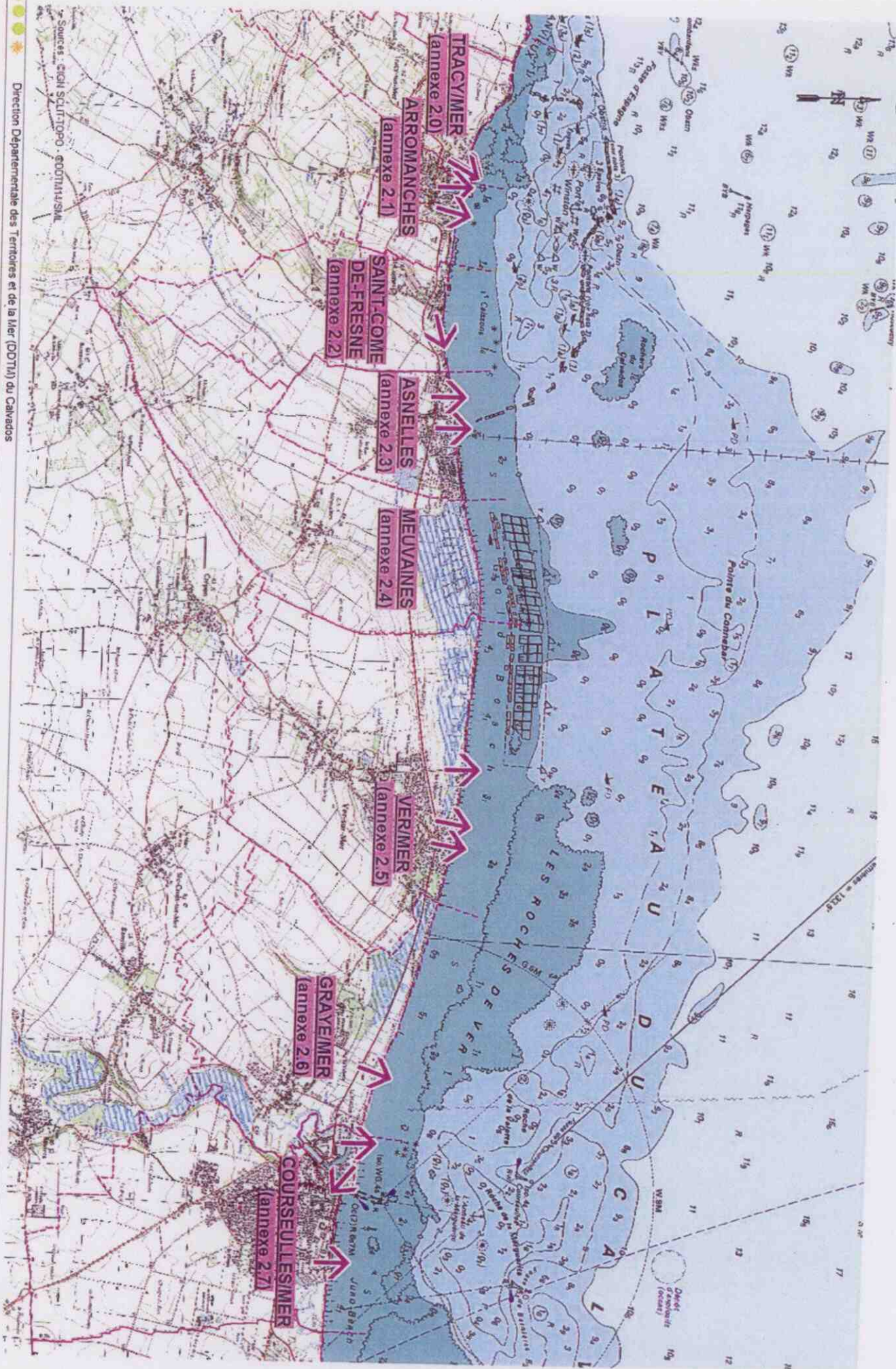


CIRCULATION, ACCÈS ET STATIONNEMENT SUR LES PLAGES DE TRACY SUR MER A COURSEUILLES SUR MER.
Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du **22 AVR. 2016**

Service Maritime et Littoral (SML)

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados



CIRCULATION ACCES ET STATIONNEMENT SUR LES PLAGES DE TRACY-SUR-MER A COURSEUILLES-SUR-MER.

Annexe 2.6 : GRAYE-SUR-MER 22 AVR. 2016

Sources : CIGN BDDOM2012 - @DDT(M)/SML



- limite des 800 mètres
- limite de la zone de baignade
- △ limite tracée de chemin
- limite balisée de chemin

Légende

- accès au DPMA des engins motorisés - cale de la brèche de la Valette
- limite communale
- corridor de circulation des véhicules d'accompagnement des chars à voile